



# DECLARATION DE RECONNAISSANCE

n° de l'acte : ..... / .....

## AVANT NAISSANCE

*Depuis le 1er juillet 2006, les mères n'ont plus à reconnaître leurs enfants, c'est automatique par la mention de leur nom dans l'acte de naissance de l'enfant, sauf cas particuliers*

Type de reconnaissance:

reconnaissance Père

reconnaissance Mère

reconnaissance Père et Mère

## **PÈRE**

Nom :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Profession :	
Domicile :	
N°de téléphone	

## **MÈRE**

Nom :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Profession :	
Domicile :	

Date de la déclaration :

Heure de la déclaration :

*Signature des déclarants,*